

Tribune de François Taquet, professeur de droit social à l'IESEG School of Management et avocat spécialiste en droit du travail et protection sociale

Le contrôle des URSSAF : un frein à la compétitivité des entreprises

Le Premier Ministre vient de confier à deux députés (Bernard Gérard, UMP, et Marc Goua, PS) une mission pour améliorer les liens entre les entreprises et l'URSSAF.

Un des objectifs est, selon Manuel Valls, de « donner davantage de sécurité aux entreprises dans l'application de la législation sociale ».

Le sujet est pour le moins d'actualité : en moyenne, une entreprise est contrôlée par l'URSSAF tous les 3 ans.

Ce qui pose question, aujourd'hui, n'est bien sûr pas la légitimité et la nécessité des contrôles, mais les conditions dans lesquelles ils sont mis en œuvre.

Et même si le Premier Ministre estime « que des progrès ont été réalisés ces dernières années », il reconnaît « la persistance des difficultés » dans les relations entre les URSSAF et leurs cotisants. C'est le moins que l'on puisse dire.

Pour l'URSSAF, le praticien que je suis peut le dire : la situation tient du délire. En effet, la législation sur laquelle les URSSAF interviennent est compliquée, et elle change en permanence. Les URSSAF contrôlent les indemnités de rupture, la prévoyance, les avantages versés par les comités d'entreprises. Même les professionnels sont obligés de réfléchir avant de se prononcer sur le traitement social de l'épargne salariale ou sur l'indemnité de rupture ... alors que dire pour les TPE, qui représentent 80% des entreprises en France et que les URSSAF contrôlent très régulièrement ?

Dans sa lettre de mission, le Premier Ministre donne d'ores et déjà des pistes. Il souhaite, notamment, que les URSSAF mettent à la disposition une information générale, claire exhaustive et actualisée.

Il y a de quoi faire.

Les exemples d'abus deviennent de plus en plus nombreux. Tout le monde a entendu cet exemple d'un gérant de bar du Morbihan qui a été condamné au motif de travail dissimulé parce qu'un des consommateurs avait rapporté lui-même son verre au bar. Même sanction lorsque la grand-mère donne un coup de main dans la pâtisserie familiale : du travail dissimulé.

Les URSSAF sont des structures de droit privé disposant d'un pouvoir très étendu.

Leur nombre tend à diminuer, ainsi que le nombre d'agents qui y travaillent. Et pourtant leurs rendements sont en progression.

Les députés disposent d'un mois pour remettre leur rapport. Rendez-vous donc en mars 2015 pour voir quelles dispositions seront proposées. Et, surtout, lesquelles seront ensuite mises en œuvre par un gouvernement qui semble vouloir simplifier la vie des entreprises, mais qui risque de se heurter à une institution dont le sens du dialogue laisse à désirer.

François Taquet est professeur de droit social à l'IESEG School of Management, et avocat spécialiste en droit du travail et protection sociale : <http://www.francois-taquet.com/>

À propos de l'IESEG School of Management

Créée à Lille en 1964, membre de l'Université Catholique de Lille, de la Conférence des Grandes Ecoles et de la FESIC, l'IESEG fait partie aujourd'hui des meilleures écoles de management en France et se place dans le cercle très fermé des écoles mondiales ayant la double accréditation EQUIS et AACSB. Dans le Classement des Masters en management du Financial Times, l'IESEG est classée 21^{ème} au niveau international et 7^{ème} parmi les écoles françaises. L'école compte 83% d'étrangers parmi ses professeurs permanents et bénéficie d'un réseau de plus de 220 universités partenaires dans plus de 50 pays. L'IESEG est, avec HEC, la seule école de Management française dont le centre de recherche est intégré à un laboratoire du CNRS. L'Ecole propose plusieurs programmes : programme Grande Ecole en 5 ans, Bachelor, 9 MSc spécialisés, International MBA, Executive MBA ainsi qu'une offre de formation sur mesure pour les entreprises.

www.ieseg.fr

Contact presse

Andrew Miller

Attaché de presse

T: +33 (0)320 545 892

www.ieseg.fr

Lille campus: 3, rue de la Digue - F- 59000 LILLE

Paris campus: Socle de la Grande Arche

1 Parvisde La Défense - F-92044 Paris La Défense
cedex
